

Saillat

SUR VIENNE



CLIN D'ŒIL



Bulletin municipal
JANVIER 2022

Sommaire

INFOS MUNICIPALES

- Infos pratiques	2
- Mot du Maire	3
- Compte rendu du conseil municipal	4-8
- Les trottoirs	9
- Etat civil 2021	9
- Les Travaux	10-11
- Tarifs communaux	12
- Téléthon 2021	12
- Frais de séjour	13
- Inscription liste électorale	13
- Assistante sociale	13
- Service national	13
- L'école	14-15
- École Jean-Baptiste Corot	16
- Un œil sur la cantine	17
- Culture au grand jour	18
- Développement de la communication	19
- Collecte des encombrants	20-21
- Saillat, ville sportive	22-23

INFOS ASSOCIATIVES

- Liste des associations	24
- Amicale laïque	25
- Les Cheminées du Rock	26
- FNACA	27
- Les cormorans	28-29
- L'amicale du cheval	30
- Le Saillat Tennis Club	31
- Section pétanque	32
- ACCA	32
- Foot	33
- Famille rurale	34-35
- AS Tir à l'arc	36

INFOS DIVERSES

- Una	37
- Adil 87	38
- FNATH 87	39
- Pol avenir	40
- Pour se divertir	41
- Liste des entrepreneurs de la commune	42-43

INFOS PRATIQUES

■ MAIRIE DE SAILLAT-SUR-VIENNE

Tél : 05.55.03.41.82

FAX : 05.55.03.49.75

Mail : mairie@saillat.fr

- Horaires d'ouverture :

Lundi et samedi : 9h / 12h

Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi :

8h30 / 12h – 13h30 / 18h

■ AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi et Samedi : 9h / 11h30

Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi :

8h30 / 12h – 13h30 / 17h

■ ÉCOLE DE SAILLAT

Tel : 05 55 03 40 25

Horaires 9h/12h et 13h30/16h30

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

■ GARDERIE

Tel : 05 55 03 40 25

Horaires 7h15 / 8h50 et 16h30/18h30

■ CANTINE

Tel 05 55 03 41 72

Horaire 12h/13h30

Publication : Mairie de Saillat-sur-Vienne**Directeur de la publication :**

Mairie de Saillat-sur-Vienne

Rédaction : Mairie de Saillat-sur-Vienne, Les élus**Mise en page et impression :**

Texto Saint-Junien (87)

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2021

LE MOT DU MAIRE

Chères Saillataises, chers Saillatais,

Mes premiers mots seront pour vous souhaiter à vous ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Depuis la prise de mes fonctions à la tête de la commune, la COVID 19 sévit, entre les périodes de confinement, de couvre-feu et le port du masque, une perte de liberté est ressentie par toute la population. Cette situation est très dure pour tout le monde, cette crise sanitaire que personne n'aurait pu imaginer laissera des traces dans plusieurs domaines : psychologiquement, socialement et financièrement.

Au moment où je vous écris ce mot, le budget communal est dans l'incertitude. Depuis la suppression, par l'état, de la taxe d'habitation, le gouvernement s'était engagé à la rembourser à l'euro près, mais va-t-il tenir sa promesse ? La part du foncier bâti du département a été transféré à la commune, mais compensera-t-elle la somme ? Je suis personnellement méfiant mais je reste quand même optimiste pour l'avenir.

Les travaux réalisés en 2021 sont l'agrandissement des maisons séniores, le réaménagement du cimetière, la réhabilitation des parkings de l'étang et du stage avec l'éclairage solaire, la création du skate-park éclairé par panneaux solaire également, la clôture en bois de châtaignier autour du terrain équestre l'installation de la climatisation et du système d'alarme à l'école et l'éclairage solaire du terrain de pétanque. Nous avons commencé à changer du matériel, au service technique, car les frais d'entretien devenaient trop importants.

Pour des raisons écologiques, je m'étais engagé à mettre en place, le plus rapidement possible, l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures du matin et cela engendrera également des économies financières. Je comprends que certains administrés peuvent ressentir de l'insécurité mais les statistiques prouvent que dans les villes, qui l'appliquent depuis plusieurs années, le taux d'incivilité et de cambriolage n'a pas augmenté.

Les travaux prévus pour l'année sont l'installation des caméras de vidéoprotection, l'étude du référent de la gendarmerie et le choix du maître d'œuvre sont déjà réalisés, elles devraient être en fonction en cours d'année. Suite à la rétrocession de la communauté de commune Porte Océane du Limousin de la boulangerie « Guiot » et les bâtiments rue Jean Baptiste Clément l'étude du réaménagement du centre bourg se poursuit. La remise aux normes du système d'alarme incendie de la salle des fêtes « Les 2 rivières » et des bâtiments communaux.

Mes adjoints, mes conseillers municipaux seront à mes côtés, encore cette année, pour poursuivre l'embellissement de notre ville en vue de la rendre de plus en plus attractive, afin de préparer l'avenir de notre belle commune.

M. Le Maire, M. Pascal Cluzeau.

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MU-
NICIPAL DU 03 MARS 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, s'est réuni en séance ordinaire le 03 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

PRESENTS : M. CLUZEAU, Mme PUDELKO, M. LAMBERT, Mme KERKEZ, MM. CHABASSE, PRIVAT, VENLA, Mmes CHAMBRE, NOE, GRACIEUX, MM. TOURNIER, COLDEBOEUF, Mme BOUJU.
EXCUSES NON REPRESENTES :
Monsieur Julien POUPEAU, Monsieur Luis DA COSTA

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, et Madame Yolande GRACIEUX est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,
À l'unanimité

**BOULANGERIE –
Avenue de la Gare**

La délibération n°2020/52 est abrogée suite au désistement de Monsieur PINGAUD – 87 NANTIAT.

Le Conseil Municipal décide de céder, par crédit bail, la boulangerie aux nouveaux demandeurs Monsieur Valentin NAVAUD et Madame Coralie GIMELEZ dans les mêmes conditions qu'initialement prévues par la délibération n°2020/52.

ACCEPTE de participer à l'achat de matériel pédagogique du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux élèves en Difficultés) pour un montant de 80.90 euros, calculé au prorata des élèves de la commune bénéficiant de cette structure.

AUTORISE le Maire à signer la convention annuelle avec la SPA (Société Protectrice des Animaux) et ce, jusqu'à la fin de son mandat.

ADOpte la modification des statuts de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin.

CIMETIERE COMMUNAL

Un espace sera consacré aux cavurnes, d'une dimension de 1 m².

Le Conseil Municipal fixe le montant de la concession à 370,00 euros pour 15 ans.

AUTORISE le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités du 1er avril au 31 octobre 2021.

SOLLICITE la participation financière du département dans le cadre du CTD pour les travaux de voirie prévus en 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal prend connaissance des arrêtés pris par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal, dans le cadre des délégations qu'il lui a accordé.

- Le Conseil Municipal valide le projet de délibération pour l'instauration du Compte Epargne Temps pour le personnel communal ; cette délibération sera présentée à la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion 87 pour approbation.

- Monsieur le Maire présente les propositions de la Commission des travaux pour l'aménagement du carrefour rue Eugène Leroy, rue Jean Jaurès.

- Le bulletin municipal sera distribué par la poste courant mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 heures 40.

*Le MAIRE,
La secrétaire de séance.*

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MU-
NICIPAL DU 24 MARS 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, s'est réuni en séance ordinaire le 24 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

PRESENTS : M. CLUZEAU, Mme PUDELKO, M. LAMBERT, Mme KERKEZ, MM. CHABASSE, POUPEAU,

VENLA, DA COSTA, Mmes CHAMBRE, NOE, GRACIEUX, MM. TOURNIER, COLDEBOEUF, Mme BOUJU.
EXCUSE NON REPRESENTE :
Monsieur Olivier PRIVAT

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, et Madame Marika KERKEZ est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,
À l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget communal, remis par le Trésorier de Saint-Junien.

VOTE sous la présidence de Madame Nathalie PUDELKO, Adjointe au Maire (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), le Compte Administratif 2020 du budget de la commune.

DECIDE l'affectation du résultat d'exploitation du budget de la commune, au budget primitif 2021.

DECIDE de retirer la délibération 2020/57 prévoyant l'aliénation vente d'une partie de l'impasse des Petites Granges à Valette.

ACCEPTE d'acheter à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin pour l'euro symbolique « l'Ancienne Boulangerie » rue Jean-Baptiste Clément et pour l'euro symbolique les bâtiments « Musée du Papier » rue Jean-Baptiste Clément.

QUESTIONS DIVERSES

- Nathalie PUDELKO et Aurélie NOE présentent les conclusions du Conseil d'école du 23 mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 50.

*Le MAIRE,
La secrétaire de séance.*

**COMPTE-RENDU DE LA REU-
NION DU CONSEIL MUNICI-
PAL DU 07 AVRIL 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, s'est réuni en séance ordinaire le 07 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

PRESENTS : M. CLUZEAU, Mme PUDELKO, M. LAMBERT, Mme KERKEZ, MM. CHABASSE, POUPEAU, PRIVAT, VENLA, DA COSTA, Mmes CHAMBRE, NOE, GRACIEUX, MM. TOURNIER, COLDEBOEUF, Mme BOUJU.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, et Monsieur Patrick LMABERT est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

VOTE, 12 voix pour et 3 voix contre, les subventions accordées pour l'année 2021.
À l'unanimité

ACCEPTE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin.

VOTE les taux d'imposition appliqués par la commune :
Taxe sur le foncier bâti : 28,93 %
Taxe sur le foncier non bâti : 27,41 %

ACCEPTE le budget 2021 de la commune, présenté par Monsieur le Maire.

DECIDE de couper l'éclairage public sur l'ensemble de la commune, de 23 heures à 5 heures.

ACCEPTE la participation communale à l'AICARPA pour 2021.

AUTORISE le Maire à signer un bail de 21 ans avec la société Kronos Solar pour l'implantation de panneaux solaires à chaumeix parcelles AN 105 et 112.

ACCEPTE d'acquérir trois immeubles se situant ruelle du Vieux Village, en vue de l'aménagement du carrefour des rues Jean Jaurès et Eugène Le Roy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures.

*Le MAIRE,
La secrétaire de séance.*

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MU-
NICIPAL DU 09 JUIN 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, s'est réuni en séance ordinaire le 09 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

PRESENTS : M. CLUZEAU, Mme PUDELKO, M. LAMBERT, Mme KERKEZ, MM. CHABASSE, PRIVAT, VENLA, DA COSTA, Mme NOE, M. TOURNIER, Mme BOUJU.
EXCUSES REPRESENTES : Madame Laurence CHAMBRE, Conseillère Municipale, excusée représentée par Madame Marika KERKEZ, Conseillère Municipale.
Monsieur Yolande GRACIEUX, Conseillère Municipale, excusée représentée par Monsieur Jean-Paul TOURNIER, Conseiller Municipal.
Monsieur Bruno COLDEBOEUF, Conseiller Municipal, excusé représenté par Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.
Monsieur Julien POUPEAU, Conseiller Municipal, excusé représenté par Madame Nathalie PUDELKO, Adjointe au Maire.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, et Madame Aurélie NOE est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,
À l'unanimité

ACCEPTE l'évaluation des charges transférées à la Com-

muanuté de Communes Porte Océane du Limousin et les dotations de compensation versées aux communes.

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin pour l'entretien des espaces verts des services eau-assainissement transférées à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin.

REFUSE le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin.

DECIDE de procéder à des modifications budgétaires sur le budget communal (Décision modificative n°01).

ADOpte les redevances d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux gaz et électriques.

DECIDE de modifier la délibération n° 2021/20 en ces termes « la commune décide l'acquisition des parcelles AE 232 et 117 appartenant à Madame GIROUX ».

PERSONNEL COMMUNAL

DEFINI après approbation du Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Vienne ; des règles d'ouverture et des modalités d'utilisation des droits épargnés sur le compte épargne temps par le personnel communal.

ACCEPTE les nouveaux montants et taux de cotisations dus au Comité des Œuvres Sociales, placé auprès du Centre de Gestion, pour le personnel communal.

ACCEPTE l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal prend connaissance des arrêtés pris par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal, dans le cadre des délégations qu'il lui a accordé.

-Le Conseil Municipal applique la délibération du 17 juin 2008 autorisation la vente de la parcelle AE 252 d'une superficie de 366 m² à Monsieur et Madame LEOBON Philippe.

- Monsieur Olivier PRIVAT souhaite l'installation d'une barrière autour du skate-park côté étang.

- Monsieur Luis DA COSTA demande si la clôture normale autour du terrain équestre doit être posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 30.

*Le MAIRE,
La secrétaire de séance.*

**COMPTE-RENDU DE LA REU-
NION DU CONSEIL MUNICI-
PAL DU 1er septembre 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, s'est réuni en séance ordinaire le 1er septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

PRESENTS : M. CLUZEAU, Mme PUDELKO, M. LAMBERT, Mme KERKEZ, MM. CHABASSE, VENLA, DA COSTA, Mmes CHAMBRE, NOE, GRACIEUX, MM. TOURNIER, COLDEBOEUF, Mme BOUJU.
EXCUSES REPRESENTES : Monsieur Julien POUPEAU, Conseiller Municipal, excusé représenté par Monsieur Bruno COLDEBOEUF, Conseiller Municipal.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, et Madame Nathalie PUDELKO est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente la démission de Monsieur Olivier PRIVAT, Conseiller municipal, qu'il a accepté le 12 juin 2021.

Le Conseil Municipal,
À l'unanimité

ACCEPTE le contrat de location triennale pour les décorations de Noël, avec la société DECOLUM.

Le coût annuel de la location s'élève à 5 800,32 € TTC par an. Une subvention annuelle de 870 € TTC est accordée par

le S.E.H.V. (Syndicat Energie Haute-Vienne).

VENTE TERRAIN AE 172 – Délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2008

Le Conseil municipal accepte que le prix de la vente, 1 098 €, soit payé en 3 fois.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire présente le dispositif « Chat libre » qui consiste à capturer les chats sauvages pour les faire stériliser. Le coût de l'intervention du vétérinaire est au frais de la commune.

Le Conseil Municipal souhaite réfléchir pour la mise en place de ce dispositif.

- Luis DA COSTA, Conseiller Municipal, signale des dégradations au Skate Park (tags). Il propose de faire intervenir un tagueur professionnel.

- Annie BOUJU, Conseillère Municipale, propose que le quartier du lotissement « Les Rochers » soit décoré pour Noël.

- Depuis le 16 août 2021, l'éclairage public est coupé de 23 heures à 5 heures.

Ces coupures nocturnes vont générer une économie de 24 000 € par an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 30.

*Le MAIRE,
La secrétaire de séance.*

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MU-
NICIPAL DU 1er DECEMBRE
2021**

Le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, s'est réuni en séance ordinaire le 1er décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

PRESENTS : M. CLUZEAU, Mmes PUDELKO, KERKEZ, MM. CHABASSE, POUPEAU, VENLA, Mmes NOE, GRACIEUX, M. TOURNIER, Mme BOUJU.

EXCUSES REPRESENTES : Monsieur Patrick LAMBERT, Adjoint au Maire, excusé représenté par Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

Monsieur Bruno COLDEBOEUF, Conseiller Municipal, excusé représenté par Madame Nathalie PUDELKO, Adjointe au Maire.

Madame Laurence CHAMBRE, Conseillère Municipale, excusée représentée par Madame Marika KERKEZ, Adjointe au Maire.

EXCUSES NON REPRESENTES : Monsieur Luis DA COSTA.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, et Monsieur Jean-Paul TOURNIER est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en

non-valeur sur le budget communal, des titres émis de 2016 à 2019 sur le budget eau-assainissement, pour un montant global de 85,77 euros, et dont le recouvrement est impossible.

APPROUVE dans le cadre de la réalisation du lotissement communal « LES CAVALIERS », rue Guy de Maupassant et Chemin des Cavaliers, la création au 1er janvier 2022, d'un budget annexe comptabilité M 14.

DECIDE de constituer une provision pour des créances prises en charge depuis plus de 2 ans et dont le recouvrement est compromis, pour un montant de 1 206 €.

APPROUVE à compter du 1er janvier 2022, la saisine par voie électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme formulées par les administrés via le guichet unique : <https://sve.sirap.fr>.

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2022 de la commune, 25 % des crédits ouverts au budget 2021.

DECIDE de procéder, sur le budget communal 2021, à des ajustements comptables ; décision modificative n°02.

SOLLICITE une participation financière du département dans le cadre du CTD, programmation 2022, pour les travaux de voirie : Requalification

de la rue Guy de Maupassant.

ACCEPTE de vendre la parcelle AE 17 d'une superficie de 182 m² située Ruelle du Vieux Village, à Madame Mélanie VENLA, demeurant 5, rue Junien Rigaud – 87200 SAINT-JUNIEN.

DECIDE de modifier, à compter du 1er janvier 2022, le tarif hors commune, de location de la salle des fêtes « Les 2 Rivières » ; les autres tarifs de location restent inchangés.

FIXE le montant des frais de chauffage à recouvrer auprès des locataires de la commune desservis par la chaudière de la mairie.

DEMANDE au Centre de Gestion d'assurer la gestion des contrats d'assurance conclus avec SOFAXIS/CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières et

AUTORISE le maire à signer la convention de gestion.

ACCEPTE de céder des matériels techniques pour un total 11 200 €, à LIMAGRI-MOREAU – 87 SAINT-VICTURNIEN suite à l'achat d'un tracteur KUBOTA M95 CX IV et d'une EPAREUSE MC CONNEL PA 5155.

ACCEPTE que la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE prenne en charge les frais de déplacements des 3 élus qui se sont rendus au 103ème congrès des

Maires du 16 au 18 novembre 2021 à Paris,

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal prend connaissance des arrêtés pris par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal, dans le cadre des délégations qu'il lui a accordé.

- Marika KERKEZ demande :

- Le remplacement du miroir urbain installé rue Eugène Le Roy

- Si la commune accepte de prêter le costume de Père Noël au Café d'Ici ; accordé

- L'installation d'une plateforme, au plan d'eau de Chaumeix, pour faciliter l'activité de la pêche aux personnes handicapées.

- Aurélie NOÉ demande le prêt du bus scolaire aux associations de la commune. Demande refusée : 1 voix pour, 13 voix contre

- La remise des colis des aînés se fera le 23 décembre de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H, Salle des fêtes « Les 2 rivières ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 50.

*Le MAIRE,
La secrétaire de séance.*

LES TROTTOIRS

Chaque habitant est acteur de l'image de notre ville et doit sur son trottoir au droit de sa propriété :

1- Arracher /faucher les mauvaises herbes, ôter les brindilles, feuilles ou autres issues de sa propriété notamment, les ramasser, les emmener en déchèterie ou les composter.

2- Oter la neige ou dessaler l'hiver de votre trottoir.

3- Entretenir ses haies afin d'éviter tout débordement de végétation sur la voie publique.

4- Passer un coup de balai, cela ne prend que quelques minutes.

Ces règles sont issues de l'ar-

rêté de 2004 (mesures générales de salubrité publique).

Depuis les années 2010, plusieurs villes de Haute-Vienne se sont engagées dans une démarche environnementale et gouvernementale en abandonnant l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics.

En vertu de ses pouvoirs de police général, le maire a la faculté de prescrire, par arrêté aux riverains de procéder au nettoyage du trottoir devant leur habitation en vue d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. (Article L2542-3 du

CGCT et article L.2542-2 du CGCT)

Un arrêté municipal peut préciser les modalités de nettoyage et de déneigement. L'opération de nettoyage doit s'effectuer jusqu'à la limite du trottoir et sans obstruer les bouches d'égout pour permettre l'écoulement de l'eau. (Le dit arrêté devra être affiché en mairie.)

Attention : l'eau de javel, le sel ou encore le vinaigre, parfois conseillés pour désherber les trottoirs, sont à proscrire. Ces usages sont en effet nuisibles pour les eaux de surface et souterraines.

ÉTAT CIVIL 2021

■ Les nouveaux petits Saillatais

- Jade ZUMSTEEG, le 24 janvier, 8 route de la croix du maine

- Inaïs, Léonel, le 29 mai, 18 rue Voltaire

- Ulys CHAROLLAIS, le 23 août, 1 route de la croix du maine

- Lyana, Victoria, Denise PAPIN, le 9 septembre, 5 route du buissard, Chaumeix

-Lyano, Bruno, Mathias MOREAU, le 20 novembre, 111 rue Lamartine, cité HLM, appartement 57

■ Ils nous ont quittés

- M^{me} Dominique DESBORDES, le 7 février, 3 rue Pasteur

- M. Jean LEPEZ, le 19 juin, maisons seniors, rue Edith Piaf

- M. Ludovic DAGNAS, le 15 août, 20 rue Guy de Maupassant

- M. Georges DUPUY, le 1^{er} décembre, 7 rue Guy Maupassant

■ Ils ont résidé dans notre commune et nous ont quittés

- M Hubert VALLAT, le 20 janvier

- M^{me} Noëlle ALLEGRAUD le 23 mars

- M^{me} Marguerite BONNEAU, le 30 mars

- M^{me} Antoinette BOULESTEIX, le 3 avril

- M^{me} Darinka RATEAU, le 15 juillet

■ Ils se sont unis

M^{me} Angélique RAMART et M. Eric TERRACHER, le 16 janvier, 2 rue Jean Jaurès

TRAVAUX

- Climatisation école :
37 374 €

- Remises aux normes
alarme école : 17 591 €

- Extinction nocturne de
l'éclairage public : 4 940 €

- Cimetière : 78 622 €
(Photos 1, 2 et 3)

- Terrain de pétanque :
8 493 €
(Photos 4 et 5)

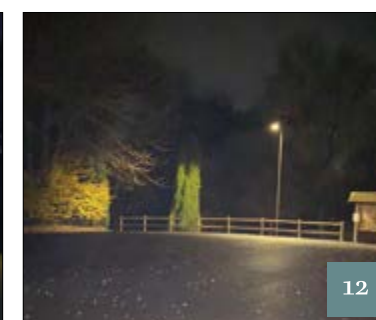
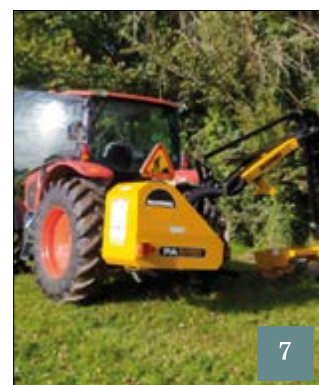
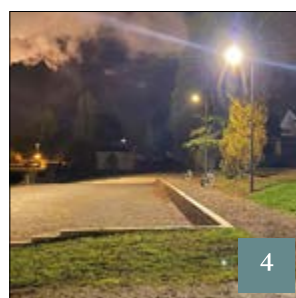
- Tracteur : 98 490 €
(Photos 6 et 7)

- Skate Park : 95 574 €
(Photos 8, 9 et 10)

- Pose éclairage solaire :
30 067 €
Après le City Stade par la
municipalité précédente
et toujours dans un esprit
écologique et économique,
la municipalité continue
d'installer l'éclairage public
alimenté par des panneaux
solaires sur 3 nouveaux
sites : le skate park, le ter-
rain de pétanque et le par-
king du stade de foot.
(Photos 11, 12 et 13)

- Parking stade et plan
d'eau (enrobé): 41 197 €
(Photos 14 et 15)

- Maisons seniors
2^{ème} phase : 1 323 980 €
(Photos 16 et 17)



TARIFS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2021

■ Tarifs salle Jean-Baptiste Clément

SALLES	Tarifs résidents	Tarifs hors communes
Grande Salle et Office	100 euros	250 euros
Bureaux :		
- Journée	15 euros	-
- Semaine	50 euros	-
- Mois	100 euros	-

■ Tarifs salle « Les deux rivières » et le chapiteau

LOCATIONS	Tarifs résidents	Tarifs hors communes
Chapiteau	50 euros	80 euros
Frigo (si location du chapiteau)	50 euros	50 euros
Grande salle + Bar (pour les bals)	170 euros	350 euros
Grande salle	100 euros	250 euros
Grande salle	50 euros /jour	
Bar	70 euros	100 euros
Cuisine	85 euros	120 euros
Salle Maurice Maurellet	50 euros /jour	50 euros /jour

A chaque location, une caution vous sera demandée par chèque. Le montant de celle-ci est le double du tarif de votre location.

■ Tarifs de la cantine et de la garderie

Cantine :

- Enfants de la commune : 1,70 €

- Instituteurs : 4,40 €

Garderie : 0,75 €

Horaires :

7h15 le matin

18h30 le soir

Si ces horaires ne vous satisfaisaient pas, ils pourraient être revus selon la demande des parents.

TÉLÉTHON 2021



Cette année, nous avons collecté 10T900 de cartons et papiers soit 4 tonnes de plus que l'année dernière, merci à toutes les personnes qui déposent régulièrement leurs

cartons tous les premiers samedis de chaque mois.

La municipalité remercie les agents communaux, Mrs GRANET Christian, DIJOUX Joël et M GRANET Jean-Pierre, maire de Chaillac sur Vienne et son agent technique pour le chargement et le transport.

Les permanences 2022

Les premiers samedis de 11H à 12H

Le 5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1er octobre, 5 novembre et le week-end du téléthon.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SÉJOURS

La commune offre une participation aux familles pour les centres aérés de Saint-Junien, Babaudus à Rochechouart et ALSH Chaillac sur Vienne ; tout organisme agréé par Jeunesse et Sport ; Fédération des Œuvres Laïque de la Haute-Vienne ; association « Familles

Rurales » et les séjours linguistiques ou voyages divers organisés par les établissements scolaires secondaires et lycées où ils sont scolarisés, à hauteur de 10 euros par jour, par enfant avec un maximum de 30 jours.

La participation est versée

directement aux familles concernées sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB.

Pour tous renseignements, adressez- vous à la mairie.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à s'inscrire sur la liste électorale en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

A la maison du département de Saint-Junien

2 rue Alfred Musset
87200 Saint-Junien
Tél : 05 55 43 06 06
Fax 05 55 43 00 60

M^{me} RIAUSSET,
Assistante sociale

Sur rendez-vous à la MDD
au 05 55 43 06 06

Permanence sans rendez-vous :
2^{ème} mardi de 10h à 12h
Bureau n°2 :
rue Jean-Baptiste Clément
Saillat-sur-Vienne



CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE LIMOGES

Depuis le 1^{er} janvier 2001, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr> En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants. A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

88 rue du pont Saint-Martial - 87000 Limoges
Accueil téléphonique uniquement :
05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00
Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

L'ECOLE

Pour cette année scolaire 2021/2022, l'école continue son fonctionnement en appliquant toujours strictement les règles du protocole sanitaire qui s'imposent en raison de l'épidémie de covid 19, qui, malheureusement, continue. Mais nous avons cependant repris la plupart des activités d'avant, avec plus ou moins d'adaptations, comme les activités de natation, les sorties scolaires avec activités...

Ainsi, cette année, les 2 classes de l'élémentaire ont pu se rendre à la maison de la réserve à Rochechouart : les CP/CE1 y sont allés en octobre pour faire des expériences scientifiques dans le cadre de la semaine des sciences à l'école et les CE2/CM ont étudié les roches et les planètes.

D'autres projets autour des sciences seront aussi menés cette année dans les 3 classes : participation à un concours autour de l'alimentation avec la Ligue contre le cancer (avec des créations artistiques notamment, autour de ce thème) ; il y aura aussi des interventions du SYDED dans les 3 classes pour étudier les déchets, le tri et le recyclage. De plus, en période 1, les élèves de la classe de CE2/CM ont aussi mené un projet avec la cantine sur le gaspillage alimentaire. Et enfin, les 2 classes de l'élémentaire auront une intervention du bus « au fil de l'eau la nature à ma porte » du Syndicat d'Amé-

nagement du bassin de la Vienne.

Toute l'école s'est inscrite cette année encore au festival « Faites des livres » de Saint Junien et espère pouvoir bénéficier de la venue d'auteurs/illustrateurs dans les classes, en mai, comme cela avait été le cas l'an dernier, avec la venue de Didier Jean et Zad, et Nicolas de Hiersching : cette

expérience avait été très enrichissante car elle avait permis aux enfants de rencontrer des auteurs de littérature de jeunesse et même de créer des histoires avec eux, notamment en maternelle.

Il y aura aussi une exposition sur les dangers domestiques, en fin d'année à l'école à destination des maternelles et



Les CE2/CM à la maison de la Réserve



Expériences scientifiques avec les CP/CE1



Les maternelles découvrant les nouveaux vélos en récréation

des CP/CE1 : il s'agit de panneaux exposant des situations dangereuses à la maison, et des propositions d'activités autour de ce thème, avec la MAIF.

Des sorties scolaires seront organisées, en espérant qu'il n'y ait pas de perturbations liées au contexte sanitaire : sont prévues pour l'instant des sorties à Vulcania et au gouffre de La Fage pour les plus grands et normalement à l'aquarium de Limoges pour les plus petits.

Il est aussi prévu une sortie à la Mégisserie de Saint Junien

pour toutes les classes : les CP/CE1 ont pu s'y rendre début décembre ; les maternelles iront en février et les CE2/CM en mai.

Les enfants ont aussi eu la visite du Père Noël et ils ont reçu un cadeau chacun, ainsi qu'un goûter offert par la mairie.

Et cette année, l'école a été dotée de nouveaux équipements : un système d'alerte incendie et un système d'alerte PPMS : il s'agit de sonneries spécifiques à chaque type d'exercice concernant la sécurité (incendie, attentat, accidents

industriels...). Ces sonneries ont été testées lors des exercices obligatoires en début d'année auprès des classes (alerte incendie, alerte PPMS). Les petits de la maternelle ont eu la joie de découvrir de nouveaux vélos pour les jeux de cours de récréation) et les plus grands peuvent maintenant jouer comme des « pros » au football grâce à l'installation de cages de but dans la cour.

Nous remercions chaleureusement la mairie de Saillat pour tous ces nouveaux achats, ces nouvelles installations et son soutien tout au long de l'année.

ECOLE JEAN-BAPTISTE COROT

2021 a été comme 2020 particulière avec la continuité de la crise sanitaire avec différents protocoles sanitaires.

Les équipes enseignantes et communales ont fourni un travail formidable pour proposer aux enfants tout ce qui était possible. Les enfants ont pu faire quelques sorties et la photo d'école en fin d'année.

La Mairie a continué son programme de rénovation de l'école avec la mise aux normes des alarmes et équipements anti incendie. L'équipe enseignante et communale a été formée aux nouveaux équipements.

Toujours dans ce programme de rénovation, la climatisation a été installée dans toutes les classes.

Comme l'année dernière, de nouveaux équipements ludiques ont été achetés. Cette année nous avons renouvelé les vélos avec des nouveaux véhicules à pédales pour jouer en solo ou à plusieurs.

Des nouvelles cages de foot et de nouveaux ballons plus adaptés à la pratique du foot à l'école ont également été achetés pour les plus grands.

A la rentrée de Septembre, nous avons accueilli des petits de nouveaux arrivants sur la commune et en sommes très fiers.

L'investissement dans notre



école est notre cheval de bataille et continuera à l'être car elle reste l'une des piliers de la commune.

M. Le Maire a d'ailleurs contribué en donnant une leçon d'instruction civique et républicaine.

Nous continuons à travailler sur l'attractivité de notre école et comptons sur nos administrés pour nous aider à garder notre école.



UN Oeil SUR LA CANTINE

La cantine de Saillat met tout en œuvre pour préparer et servir des repas variés équilibrés, en s'approvisionnant en partie chez ses commerçants et fournisseurs de proximité.

Afin de garantir la meilleure qualité nutritionnelle et gustative, la cantine s'est rapprochée de plusieurs fournisseurs ou GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), de type conventionnel ou bio, comme le demande la loi dite EGALIM. Elle vise à améliorer la qualité des repas servis en restauration collective publique et oriente les agents cuisiniers des collectivités à l'élaboration de menus végétariens.

D'autre part, afin de sensibiliser les enfants sur le gaspillage alimentaire, en amont avec l'école, une animation a été organisée par une pesée des restes d'assiettes, table par table, par les enfants, avec leurs observations, sur une durée de 3 semaines.

Cette prise de conscience du contenu de l'assiette doit être encouragée par le soutien de tous pour notre avenir et le bien être de nos enfants.



GASPIILLAGE ALIMENTAIRE
Bids de déchets EN GRANDES

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	TOTAL
L04	110g	154	128g	124g	0	126	312	962g
M04	084	09	140	310g	146g	160g	144g	900g
S04	126g	158g	109g	12	50g	748	216g	646g
V04	160	430	112g	22g	40g	288	255g	1513g
L11	210g	150g	429	360g	0g	52	338g	1204g
M11	222g	374g	0g	60g	44g	108g	574g	1348g
S11	580g	349g	288g	35g	28g	286g	330	2026g
V11	360g	130	0g	370g	156g	568	368g	1350g
L18	100g	172g	0g	190g	58g	56g	24g	326g
M18	96g	100	0g	21g	0g	224g	262g	985g
S18	207g	12	0g	582g	160g	122g	520g	1600g
V18	130g	42g	74g	115g	568g	310g	288g	1738g

L Boute = 608
(Boute de Table)

Suite à l'article de la cantinière, la municipalité veut préciser que le prix de revient d'un repas est d'environ 5 euros mais qu'il n'est facturé que 1,70 euros aux familles. Tant que le budget communal la permettra la municipalité appliquera ce même tarif.

"Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée"

CULTURE AU GRAND JOUR

Dans le cadre de la culture au grand jour qui offre 40 spectacles gratuits dans toute la Haute-Vienne.

Nous avons accueilli le samedi 9 octobre dans la salle des fêtes « les 2 rivières » la banda Men in Bross. Cette soirée a eu un grand succès, plus de 150 personnes se sont déplacées pour

écouter cette musique enjouée. Pour la première fois, ce groupe d'amis jouait en salle, ils ont plutôt l'habitude de déambuler dans les rues, mais ils ont apprécié d'avoir autant de spectateurs autour d'eux qu'ils pensent renouveler cette expérience.

Tous les bénéfices de la buvette et de la restauration tenu par

les membres de leur association, ont été reversés à la ligue contre le cancer à l'occasion de l'opération « Octobre rose ».

Pour clôturer cette merveilleuse soirée, la municipalité a offert le pot de l'amitié aux spectateurs et aux artistes.



DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

Dans notre bulletin municipal précédent, nous vous avons présenté nos nouveaux moyens de communication :

- l'application Panneau Pocket
- Le compte Facebook de Saillat sur vienne

C'est un succès et nous en sommes très fiers. Les informations municipales mais aussi celles des associations de Saillat sur vienne y sont diffusées.

Nous allons continuer sur cet axe pour favoriser le développement de notre communication.

Autre point important pour la communication : la mise en ligne de notre site internet.

Mis en ligne début Mars, nous avons subi un problème technique avec l'hébergeur. Le site a dû être reconstruit pour être remis en ligne fin Août.

N'hésitez pas à partager et à

nous faire part de votre avis. Si vous avez des idées, faites nous passer vos messages.

Par tous nos moyens de communication, nous vous informons de tous nos projets, travaux et événements sur notre commune.

C'est essentiel pour nous.

MISE EN LIGNE DU SITE INTERNET DE SAILLAT SUR VIENNE LE :

www.saillat.fr



Des informations utiles, à la composition du conseil municipal, à l'école, en passant par les annuaires de santé, des entrepreneurs et des associations, les démarches administratives, vous aurez toutes les informations disponibles sur notre commune Saillat sur Vienne.

Bonne visite et n'hésitez pas à PARTAGER



JE M'INSCRIS POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Mois de la collecte :(cf calendrier de collecte au verso)

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Téléphone (obligatoire) :

Liste précise des encombrants à collecter :

*Feuille à renseigner soit en mairie, soit au service déchets au 05 55 71 78 78 ou à envoyer à service-dechets@pol-cdc.fr,
minimum 7 jours avant la date prévue de la collecte.*

Seuls les déchets inscrits et faisant partis des déchets acceptés seront collectés.

Les encombrants ménagers à collecter doivent être déposés sur le domaine public en limite de propriété la veille du jour de collecte à partir de 19h.

DÉCHETS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE

Déchets ménagers trop grand, trop lourd qui ne pourraient rentrer dans votre voiture, mais qui peuvent être collectés par deux agents :

- Literie : sommier, matelas
- Le gros électroménager : réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four, lave-linge, lave-vaisselle, ...
- meubles : buffet, canapé, tables, armoires, ...
- chauffe-eau
- etc...

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETERIE

- déchets ci-dessus
- déchets liquides y compris récipients vides : peintures, huiles, hydrocarbures, produits phytosanitaires, ...
- déchets provenant de travaux publics ou particuliers : déblais, gravats, plâtre et Placoplatre, rail/barre/tuyau métalliques ou plastiques, tuile, tôle de bardage, cadre de fenêtres, porte, planche, carrelage, revêtement mural et de sols, câble et protection électriques, équipements sanitaires (WC, baignoire, évier, bac à douche), clôture (grillage et piquet), ...
- bois de chauffage ou de charpente
- déchets verts
- déchets destinés à la collecte en apport volontaire : cartons/emballages, papiers, verre
- déchets ménagers de petites tailles : petit électro-ménager (téléviseur, chaîne hi-fi, lecteur CD/DVD, four micro-onde, aspirateur, cafetière...) équipement informatique, ampoule/néon, balai, chaise, vélo, arrosoir, jouet, couvert et ustensile de cuisine, textile, couette, bidon, cageot, téléphone, pot de fleur, outils de jardinage et de bricolage ...

DÉCHETS REFUSÉS

- déchets des professionnels (artisans, commerçants, industriels et agriculteurs)
- déchets non ménagers et/ou toxiques : équipement automobile, pneus, bouteilles de gaz, amiante ...



CALENDRIER DE COLLECTES DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNEE 2022

Mardi 11 JANVIER, Mardi 8 FEVRIER, Mardi 8 MARS, Mardi 12 AVRIL, Mardi 10 MAI, Mardi 21 JUIN, Mardi 12 JUILLET, Mardi 9 AOÛT, Mardi 13 SEPTEMBRE, Mardi 11 OCTOBRE, Mardi 15 NOVEMBRE, Mardi 13 DECEMBRE

Il est obligatoire de s'inscrire en Mairie aux heures d'ouverture

Tel 05.55.03.41.82 - Tel 05.55.71.78.78 ou au service des ordures ménagères Tel 05.55.71.78.78 au moins une semaine avant la date choisie pour la collecte.

Les déchets doivent être déposés sur le domaine public la veille du jour de collecte après 19h.

communes	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Saint-Junien (bourg)	mardi 4	mardi 1	mardi 1	mardi 5	mardi 3	mardi 14	mardi 5	mardi 2	mardi 6	mardi 4	mardi 8	mardi 6
Chaillac sur Vienne												
Saillat sur Vienne	mardi 11	mardi 8	mardi 8	mardi 12	mardi 10	mardi 21	mardi 12	mardi 9	mardi 13	mardi 11	mardi 15	mardi 13
Saint-Junien (campagne)												
Saint-Martin de Jussac												
Javerdat												
Oradour sur Glane	mardi 18	mardi 15	mardi 15	mardi 26	mardi 17	mardi 28	mardi 19	mardi 23	mardi 20	mardi 18	mardi 22	mardi 20
Saint-Brice sur Vienne												
Saint-Victorien												
Chéronnac												
Les Salles Lavauguyon												
Rochechouart	mercredi 26	mercredi 23	mercredi 30	mercredi 27	mercredi 25	mercredi 29	mercredi 27	mercredi 31	mercredi 28	mercredi 26	mercredi 30	mercredi 28
Vayres												
Videix												



Ville sportive

Le Parcours
de santé
au plan d'eau de
Chaumeix



Ville sportive

Nos équipements



SKATE PARC
Plan d'eau de Chaumeix



TADE JEAN ABELO



TERRAIN DE PETANQUE
à coté de l'école



TIR à L'ARC
à Chaumeix



CITY STADE
derrière la salle des fêtes « Les deux Rivières »



TERRAIN DE TENNIS
Parc de la Gorre



AIRE DE JEUX
Parc de la Gorre et Plan d'eau de Chaumeix

LISTE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE VDE SAILLAT-SUR-VIENNE

FOOTBALL CLUB CHAILLAC-SAILLAT

M. LIMOUSIN Sébastien
2 Allée des Giroflées
87200 CHAILLAC-SUR-VIENNE
Tél. : 05.55.35.36.38 ou 06.16.06.17.14
Mail : seblim@live.fr

ASSOCIATION FAMILIALES RURALES

M^{me} BROUSSE Muriel
3 Place de la Mairie
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 06.81.41.21.45
Mail :
famillesrurales.association@sfr.fr
eliane.kerkez@laposte.fr

AMICALE DU CHEVAL

M. PENOUTY André
2 avenue Jean Moulin
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 05.55.03.40.54 / 06.71.42.39.01
Mail : jl-fougeron@wanadoo.fr

TENNIS-CLUB

M. POUPEAU Michel
5 Allée des Fontaines-Chaumeix
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 05.55.03.44.37
MAIL : saillattenisclub@gmail.com

SOCIETE DE PECHE « Les Cormorans »

M. SOURY Eric - Pharmacie BRISSAUD/SOURY
16 rue Anatole France
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 05.55.03.40.30
Mail : d.lanique@orange.fr

**ASSOCIATION COMMUNALE DE
CHASSE AGREE**

M. CHABASSE Jean-Marc
7 rue des étangs
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 06.29.05.28.64
Mail : chabasse.jean-marc@orange.fr

CLUB PETANQUE

M. BRIARD Daniel
11, rue Voltaire
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 05.55.03.49.10 OU 06.70.78.47.85
Mail : daniel.briard0804@orange.fr

F.N.A.C.A.

M. DUCHAMBON Claude 29 avenue de la
Gare - 87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
duchambon.claude@orange.fr

TIRA L'ARC

M. CHABASSE Jean-Marc
7 rue des Etangs
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 05.55.03.45.07
Mail : chabasse.jean-marc@orange.fr

CLUB THEATRE

M^{me} POUPEAU Danielle
5 allée des Fontaines-Chaumeix
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 05.55.03.44.37
Mail : danielle.poupeau@akeonet.com

CHEMINEES DU ROCK

Mr AUGAY Denys
Mail : leschemineesdurock@gmail.com

SECTION GYM

M^{me} POUPEAU Danielle
5 Allée des Fontaines-Chaumeix
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 05.55.03.44.37
Mail : danielle.poupeau@akeonet.com

AMICALE LAIQUE

M^{me} POUPEAU Danielle
5 allée des Fontaines-Chaumeix
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 05.55.03.44.37
Mail : danielle.poupeau@akeonet.com

LIMOUZI DRONE RACING

M. VALLADAS Nicolas
Tél. : 06.18.34.25.59
Mail : limouzidroneracing@gmail.com

AMICALE LAÏQUE

Que dire de cette année 2021,
qui ressemble beaucoup à celle
d'avant.

Nous avons quand même pu
assister au spectacle de Patrick
Sébastien le 5 décembre au zé-
nith de limoges.

Trente personnes ont pu voir
un spectacle de rêve avec des
illusionnistes, des acrobates à
vous couper le souffle, des dan-
seurs, des jongleurs et même
des clowns.

C'est la seule sortie effectuée de
l'année. Pour celle qui arrive,
quelques idées en vue, seule-
ment avec ce satané virus nous
ne nous projetons pas trop
dans l'avenir. Pour ce qui est
des autres sections :

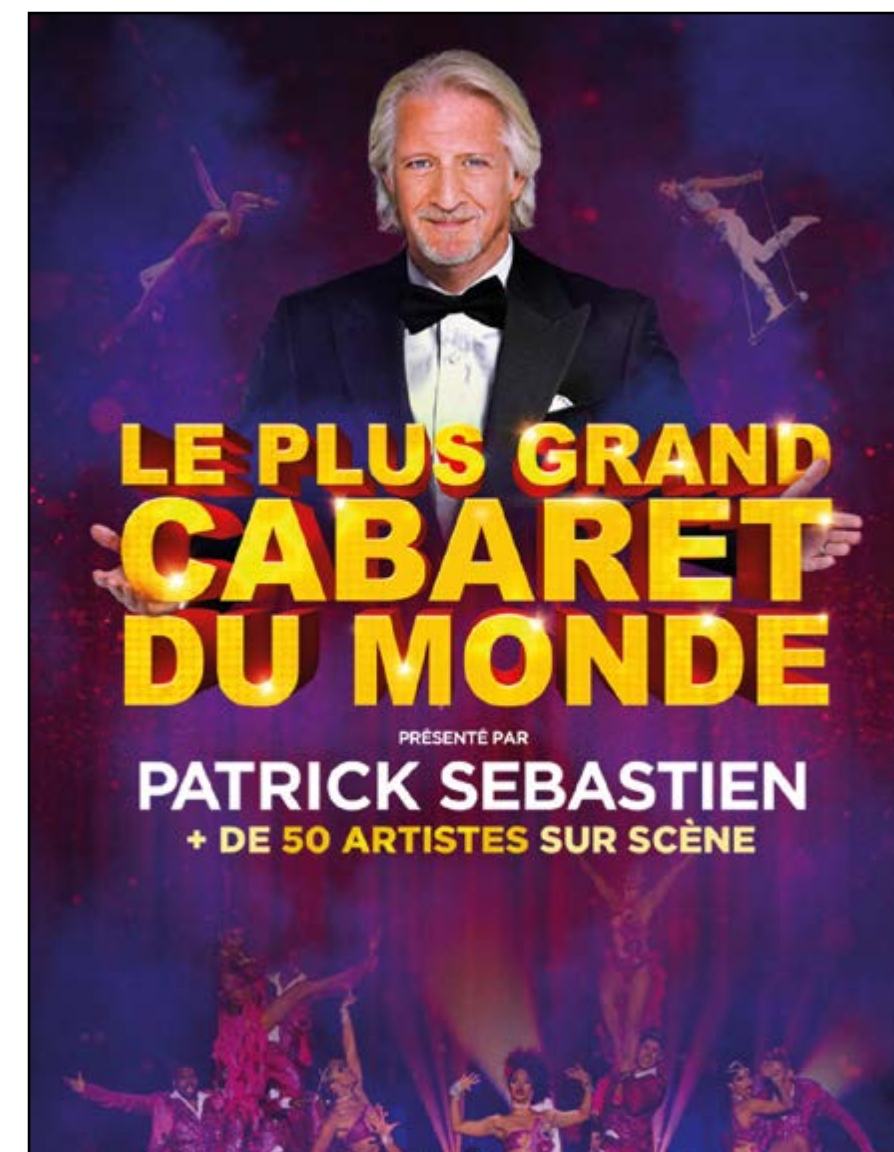
La gym : elle a toujours lieu dans
la salle sous les écoles à 19h15.
Nous sommes 8 licenciées .Les
personnes intéressées peuvent
assister à deux cours gratuits
avant de se lancer.

Le théâtre : nous n'avons tou-
jours pas repris les répétitions,
mais cela ne saurait tarder .
Deux pièces sont à l'étude.

La pétanque : là, je laisse son
président DANIEL BRIARD
vous en parler, c'est son do-
maine.

Je crois avoir fait le tour de l'as-
sociation, il me reste à vous
souhaiter une bonne et heu-
reuse année 2022.

Pour plus de renseignements :
Mme POUPEAU DANIELLE
05 55 03 44 37



LES CHEMINÉES DU ROCK

Les temps sont durs pour le monde associatif, et en particulier dans le milieu de la musique. Après avoir annulé notre édition 2020 du Festival Les Cheminées du Rock, il nous a fallu prendre la difficile décision de faire de même en 2021. Les conditions de maintien n'étant pas réunies pour organiser un festival à notre image : humain et rassembleur, pour un vrai moment de communion entre les artistes et le public. Cependant les membres de l'association restent mobilisés et réfléchissent déjà à l'édition 2022 ainsi qu'à d'autres surprises pour rendre l'attente jusqu'à l'été prochain un peu moins longue. Stay tuned !

De plus, une nouvelle modification du bureau a eu lieu après le départ de Benoît Chantegros, qui même s'il quitte le bureau, tient à rester bénévole actif de l'association. Il est remplacé par Magali Pomerouly au poste de secrétaire adjoint.



FNACA

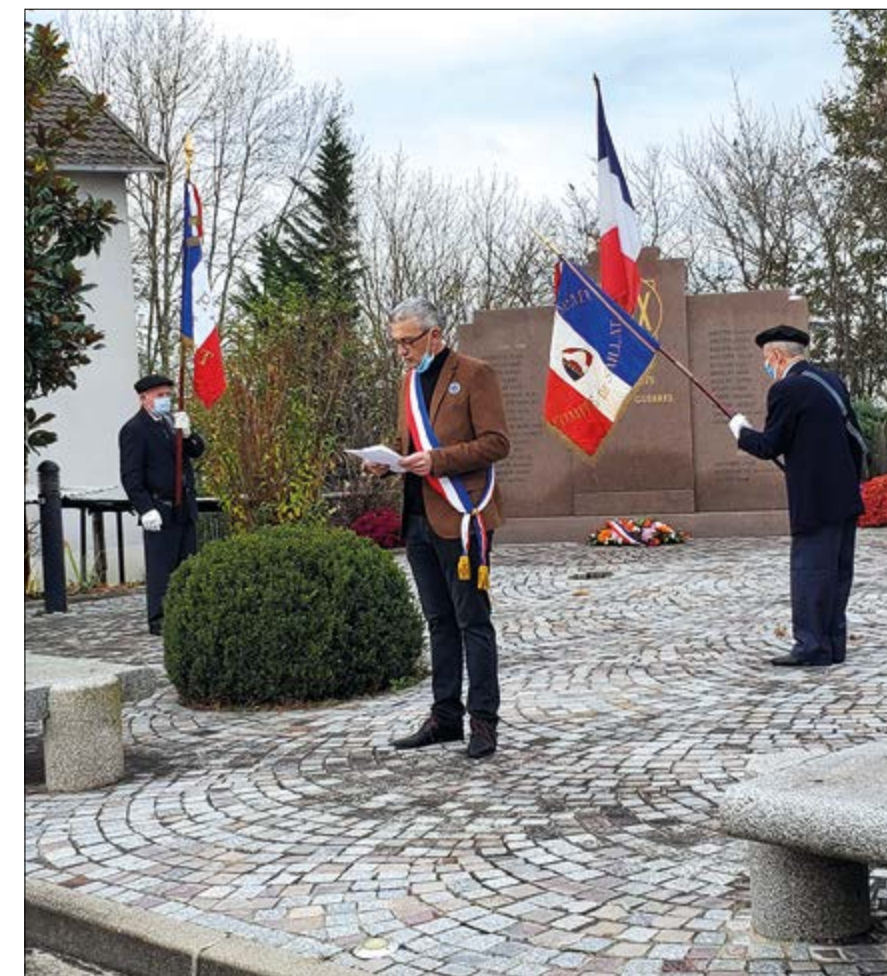
Actuellement nous sommes 23 adhérents dont 4 veuves, ainsi que 4 sympathisants qui prennent le calendrier.

Cette année nous avons eu la douleur de perdre encore 2 adhérents M. Guy CHAISEMARTIN et M. Marcel BASLE.

Le nouveau bureau est le suivant :

- *Président :*
M. Claude DUCHAMBON
- *Trésorier :* M Henri MAUX
- *Porte drapeau :* M. Raymond MALICHIER, M. Louis MAZAUD et M. Roger GRANET
- *Porte gerbe :* M^{me} Nicole BECHADE

Nous espérons honorer nos morts dans de meilleures conditions pour nos 3 cérémonies. Coté festif, il est prévu la galette des rois en début d'année et notre repas annuel au printemps.



LES CORMORANS

■ **Compte Rendu Associatif**

Association loi 1901, fondée en janvier 2003, elle a pour but de promouvoir la pêche, la gestion halieutique des plans d'eau de Chaumeix et d'aleviner les rivières (Vienne & Gorre) de son secteur.

La dix neuvième années d'existence pour l'association de pêche de Saillat-sur Vienne avec un regain de reprise d'activité en milieu d'année 2021 suite à la légère amélioration de la crise sanitaire.

Pour information la vente des cartes de pêche fédérales sur le plan national a subi une très lourde baisse encore cette année. L'association Les Cormorans limite cette chute d'effectif par le biais des cartes spéciales plan d'eau de Chaumeix. Toujours suite aux conséquences de la Covid et de l'annulation de certaines manifestations nous avons choisi d'offrir la carte spéciale plan d'eau chaumeix pour 2021 à tous les adhérents en possession de la carte 2020 en dédommagement des journées pêches annulées. Nous espérons retrouver une situation normale ces prochaines années et nous remercions la Municipalité pour l'aide attribuée et le soutien à l'association durant ce passage difficile pour chacun.

■ **Carpodrôme de La Fontaine à Carpes :**

La Fontaine à Carpes à Chailac/Vienne connaît une fréquentation régulière. La pêche se pratique en No Kill et seulement les cannes au coup spéciale carpe, cannes quiver feeder ou anglaise sont autorisées. Il est ouvert à tous public sans carte de pêche, il suffit simplement de retirer un ticket pass

pêche pour la journée auprès de la pharmacie de Saillat ou du magasin de pêche Europêche de Saint Junien. Vous ne serez pas déçu de votre sortie, sensations fortes garanties.

Quelques concours ont été réalisés à partir de septembre ou les prises furent nombreuses et les pêcheurs ravis de retrouver leur sport favori ainsi que la convivialité mais toujours selon des règles sanitaires encore strictes.

■ **Les journées pêche à la truite :**

Activité remise en service autour du plan d'eau de Chaumeix, mais elles aussi ont subi un décalage dans le calendrier car les dates de début saison étaient trop risquées à mettre en oeuvre sur le plan sanitaire que nous avons préféré attendre des jours meilleurs et se sont les mois d'octobre et novembre 2021 qui accueillent ces 4 journées pêche truites. Ces journées ont rencontré un succès avec une participation moyenne de 100 pêcheurs présents sur la matinée. Convi-



vialité, Plaisir, Bonheur sont les maîtres-mots des pêcheurs venus se retrouver après une longue trêve d'un combat entre la canne à pêche et le poisson. Désolé pour nos amis chasseurs / pêcheurs qui durant ces week-ends automnal ont pratiqué leur seconde passion la chasse au détriment de celle de la pêche mais le calendrier 2022 devrait reprendre son organisation habituelle du passé pour le plaisir de tous.

■ **Le concours de pêche**

Les concours de pêche adultes, et enfants ont été annulés afin d'éviter un rassemblement élevé de personnes durant les mois de forte propagation du virus.

■ **Le Cormoran d'Or 2021**

Si l'édition 2020 avait été annulé pour les raisons que nous connaissons tous, celle de 2021 a été la manifestation phare de la reprise en douceur des activités pêche de l'association. Une quarantaine de pêcheurs se sont présentés à ce concours pour élire le nouveau cormo-



ran d'or. C'est Pascal Charbonniaud qui remporte le titre pour la troisième fois depuis son existence. Ses dauphins sur les places d'honneur sont Jean Marc Guignandon et Jean Pierre Sansonnet. L'association a préféré annuler le mythique repas champêtre qui suit cette manifestation dans le but de ne pas créer de rassemblement propice à la crise sanitaire du moment.

■ **Le mini enduro de la carpe**

Il a été maintenu suivant un protocole très stricte. 14 équipes de deux pêcheurs se sont affrontées durant tous un week-end sur différents postes proposés par les organisateurs. La pêche fut très compliquée puisque les carpes se sont montrées très méfiantes et le nombre de prises très en dessous par rapport aux éditions antérieures. Seulement 45 poissons pour un total de 232 kilos ont pu être comptabilisés et dans cet exercice s'est une jeune équipe composée de Quéraud Mathis et Lévêque Lucas qui remporte le trophée de l'enduro 2021 avec près de 71 kilos de poissons. Les seconds Julien Poupeau et David Turpin (42 kilos) monte sur la seconde marche du podium suivi de

l'équipe Jean-Yves Chevalier et Bessou (24 kilos).

■ **Le Challenge Automnal**

Il a été réalisé fin septembre sous une journée climatique d'automne avec vent, pluie et passages d'éclaircies au rendez-vous. 25 pêcheurs ont tout de même relevé le défi et dans ce domaine Gilles Tuyéras s'est montré conquérant durant 6 heures de pêche consécutives puisqu'il remporte le challenge automnal suivi de Dominique Guyonnet et de Patrice Du-

barry. L'association compte reconduire toutes ses activités pour 2022, avec bien sûr des incertitudes sur leurs réalisations. Il est certain que l'association mettra tout en oeuvre pour respecter les règles sanitaires sur ses manifestations et annulera ces dernières si les règles ne peuvent être respectées correctement, jusqu'à un retour à la normale. Les cartes de pêche Cormorans saison 2022 sont en vente

*Président Honneur : CLUZEAU Pascal,
Président : SOURY Éric,
Vices Présidents : MICHEL Jean Jacques, KERKEZ Mlle,
Trésorier : LANIQUE Dominique,
Trésoriers Adjoints : SANSONNET Jean Pierre, DESERCES Pascal,
Secrétaire : POUMEROULY Magali,
Secrétaires Adjoints : BRANDY Michel, POUMEROULY Pascal, DUBOURG Sylvain.
Responsable Carpodrôme : GUIGNANDON Jean Marc.*

depuis décembre auprès de la Pharmacie Brissaud/ Soury. La tarification reste inchangées, la carte cormorans 2022 vous sera remise pour la somme de 5 € si achat d'une carte pêche fédérale ou 15 € carte spéciale plan d'eau uniquement.

Le budget largement positif devrait permettre un alevinage conséquent de truites et cyprins sur la Gorre et les plans d'eau, avec notamment en fin d'année 2021 un alevinage conséquent sur le plan d'eau de Chaumeix en fonction du recensement des espèces effectuée lors de la dernière vidange du plan d'eau du 28 novembre dernier.

Vous pouvez retrouver toute l'actualité des Cormorans sur le site Internet : lescormorans87.weebly.com ou sur la page Facebook Les Cormorans ou encore sur le forum de discussion : cormos-forum.1fr1.net

Les organisateurs souhaitent remercier toutes les personnes bénévoles qui oeuvrent à la bonne marche de l'association dans chaque manifestation, ainsi que tous les partenaires locaux, de leurs dotations sur l'année.

Pour les habitants de Saillat désirant venir pêcher au plan d'eau suivant le calendrier dressé par les organisateurs, des cartes de pêche sont en vente à la pharmacie de Saillat pour 15 euros à l'année.

L'AMICALE DU CHEVAL ET DU PONEY VIENNE ET GORRE

La nouvelle équipe dynamique et passionnée qui a repris et monté un nouveau bureau en 2019 a été de nouveau reconduite pour l'année 2022, suivie par toute l'équipe de bénévoles, anciens et nouveau, la nouvelle composition du bureau est donc la suivante :

- **Président d'honneur :**
CLUZEAU Pascal,
Maire de Saillat sur Vienne
- **Président :** PÉNOUITY André
- **Vice-président :**
TOUCHARD Jean Paul
- **Trésorière :**
ROUSSEAU Josette
- **Secrétaire :**
FOUGERON Jean-Luc
- **Secrétaire adjoint :**
ELLAK Fabrice
- **Commissaire aux comptes :**
MANIAVAL Laurence
- **Administrateur :**
ARNAUD Georges

Notre seule manifestation qui a pu se dérouler en 2021 a été le concours de sauts d'obstacles des 04 & 05 septembre 2021, elle a réuni 139 cavaliers en épreuves club et 59 en épreuves amateurs.



Nos projets pour l'année 2022 sont donc les suivants :

Le 01 mai 2022, 41^{ème} anniversaire de la traditionnelle fête du cheval, avec randonnée, équestre, pédestre et VTT, le matin, repas champêtre à midi et jeux et spectacles équestres l'après-midi.

Les 03 & 04 septembre 2022, 41^{ème} concours de sauts d'obstacles, épreuves club et amateurs avec épreuves en nocturne le samedi 03 septembre en soirée.

LE SAILLAT TENNIS CLUB

Le Saillat Tennis Club compte une quarantaine de licenciés dont plusieurs équipes masculines, une équipe féminine, et une équipe entreprise.

Nos structures gonflables (propriété du club) et un terrain extérieur nous permettent de faire des matchs toute l'année dans d'excellentes conditions. Pendant la saison 2020 – 2021, le club s'est doté d'un nouveau club house et d'un vestiaire avec une douche. Les anciens bâtiments étaient vétustes. Les travaux de démolition et de construction ont été réalisés grâce au dévouement de plusieurs bénévoles du club : Michel, René Daniel, Pierre et Gilbert.

Ces 2 structures en bois s'intègrent naturellement dans l'environnement.

Les licenciés du club et ceux de l'open ont pu profiter de ces nouvelles installations qu'ils ont apprécié.

D'autres réalisations ont eu lieu. La mise en place de projecteurs LEDS sur les courts couverts ainsi que sur le court extérieur a permis de se conformer aux normes fédérales et environnementales.

L'éclairage du terrain extérieur a permis la planification de matchs en nocturne lors de l'open, et d'attirer ainsi de nouveaux licenciés.

Toutes ces réalisations nécessaires ont pu être entreprises grâce au soutien de la municipalité de Saillat-sur-Vienne.

Le 51^{ème} Open de Saillat Tennis Club International Paper s'est déroulé du 15 juillet au 1^{er} août 2021.

Malgré le contexte sanitaire,

nous avons réussi à maintenir le tournoi. Suite à l'annulation du tournoi l'année dernière, il était important pour les bénévoles du club d'organiser cet open qui leur tenaient à cœur.

Une cinquantaine de joueurs se sont inscrits au tournoi dont des licenciés venus de Paris et d'autres régions, avec la participation du meilleur joueur Haut Viennois.

Nous avons pu assister à de belles rencontres qui se sont déroulées dans un excellent état d'esprit et de fair-play.

De nombreux spectateurs ont eu le plaisir de voir de beaux matchs de tennis dans le respect des règles sanitaires.

Entre les simples hommes, les simples femmes, les +45 ans et les doubles, une soixantaine de parties se sont déroulées.

Comme tous les autres clubs, nous avons une baisse liée à la pandémie que nous subissons.

Le président, Sébastien THOMAS, remercie tous les sponsors qui par leur générosité ont permis avec des dons en forme de lots ou d'aides financières de récompenser tous les participants.

J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui s'investissent au sein du club ainsi que la municipalité de Saillat-sur-Vienne qui nous soutient depuis de nombreuses années.

Si vous souhaitez nous rejoindre et venir faire de la compétition, ou tout simplement du tennis loisir, n'hésitez pas à nous contacter :

La cotisation annuelle est de 90€ (Adhésion + accès libre aux terrains) saillattenniscub@gmail.com

THOMAS Sébastien,
Président du club



SECTION PÉTANQUE

Cette année 2021 nous aura apporté bien des soucis pour l'organisation de nos activités.

Souhaitons que 2022 nous permette de rebondir et de reprendre nos occupations que tous apprécient et qui nous manquent tant.

Concours officiels sous l'égide de la Fédération française de pétanque sont pour l'instant soumis à l'approbation du comité Limousin.

Le programme des festivités, outre ces concours, sera disponible au siège du club si la si-

tuation sanitaire nous permet de les organiser.

Pour rappel, nos entraînements des jeudis et des samedis après-midi sont maintenus et vous serez accueilli sur un nouveau terrain derrière la salle des fêtes.

L'ensemble du bureau se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2022 et une bonne santé.

*Le Président,
Daniel BRIARD*



ACCA

Pour cette année 2020 – 2021 l'ACCA dresse un bilan positif malgré un contexte sanitaire compliqué. Sous l'impulsion de nouveaux chasseurs pleinement investis, une nouvelle dynamique a relancé la chasse de Saillat.

Malgré la complexité de chasse aux abords de l'usine nous avons néanmoins fait le maximum pour limiter les dégâts de sangliers auprès des terrains agricoles. De nombreux nuisibles ont été piégés suite aux dégâts dans les poulaillers. Nous maintenons également nos efforts concernant la chasse aux petits gibiers (lièvre, perdreaux et faisans) en im-

sant une limite de prélèvement. Notre groupe a perdu un ami, Ludovic DAGNAS qui partageait la même passion que nous, il aimait la chasse et la nature avant tout, une pensée va vers sa famille. Au revoir Ludo.

Et pour finir nous remercions bien évidemment nos agriculteurs, propriétaires de terrains la mairie qui nous permettent de pratiquer notre passion dans le respect de chacun.

NOUVEAU BUREAU

- *Président d'honneur : Pascal CLUZEAU Maire de Saillat sur Vienne*

- *Président : Jean-Marc Chabasse*

- *Vice président : Matthieu Granet*

- *Secrétaire : Julien Boisard*

- *Trésorier : Michel Goreau*

- *Trésorier adjoint : Jean François Granet*

- *Membre actif : Moïse Vigier et Aurélien Ganteille*

Projets pour l'année 2022, en accord avec les règles sanitaires Repas grillades avec jeu nature « tir à l'arc, etc. ... »

Concours de pétanque (Date à voir en fonction de l'évolution du covid 19).

Merci à tous
et meilleurs voeux !!!!!

FOOT

La saison 2020/2021 a été une saison particulière pour l'histoire du football amateur en France.

L'équipe du FCCS conduite par notre coach Samuel Radin n'a pu faire que deux matchs de championnat dans la saison avec une belle victoire à l'extérieur contre Vayres.

Mais voilà une nouvelle fois encore notre sport qui est le football a été stoppé nettement de toute compétition pendant un an suite à la pandémie mondiale de la crise sanitaire en France qui est le COVID 19.

Toutes nos manifestations n'ont pas pu se faire comme le cochon Farci, la soirée Paella, le concours de pétanque etc....

Pendant la crise, malgré tout, nous avons réussi à partir de Décembre de maintenir des entraînements tous les samedis après-midi mais cela n'a pas été une tâche facile.

Maintenant une nouvelle saison va démarrer avec de nouvelles recrues et un nouvel entraîneur adjoint qui est Noël Versabeau qui va épauler notre entraîneur actuel Samuel Radin. Nous leur souhaitons bonne chance et espérons qu'ils nous apportent de bons résultats pour le club du FCCS.

Nous remercions les deux municipalités de Chaillac et de Saillat ainsi que Mr Granet, Maire de Chaillac et Mr Cluzeau, Maire de Saillat pour

leur soutien, leur dialogue et leur efficacité tant pour la tonte des terrains et le traçage que pour l'éclairage des deux stades et leur présence à leur côté.

Enfin je souhaite un grand merci à tous les dirigeants et tous les joueurs du FCCS.

*Sébastien Limousin, Président,
et Franck Parnien co-président du FCCS.*



FAMILLE RURALES

C'est toujours 70 familles représentant 167 personnes adultes et enfants.

C'est 8 administrateurs qui gèrent l'administratif, le financier et les actions auprès des adhérents.

Familles Rurales est toujours le relais de la permanence du consommateur afin d'aider à défendre ses intérêts.

En 2021, nous avons, en fonction des restrictions sanitaires, continué à proposer des activités pour les jeunes et les moins jeunes, des activités qui nous permettent de maintenir le lien social et intergénérationnel.

Ci-après des exemples d'activités et animations que nous avons proposées et que nous proposerons pour 2022 :

- Les ateliers créatifs du lundi, ateliers Informatiques Sylver Geek, Lire et faire lire et atelier aromathérapie (exemple fabrication de lessive)
- Les sorties piscine pour les enfants le mardi tous les 15 jours
- La gym bien être le lundi à 10h
- Les cours de fitness le vendredi soir à 19h
- Les ateliers jeux de société le jeudi après-midi
- Les ateliers aromathérapie
- Des sorties pour les enfants et pour la famille comme le Cinéma, Toboggan et Cie, des ateliers maquillages, la chasse aux oeufs de Pâques, le défilé d'Halloween en costume, des animations OIKA OIKA intérieur et/ou extérieur,
- Les samedis malins, les 3^{èmes} samedi de chaque mois

Nous communiquons plus afin de vous tenir informés des activités que nous vous proposons en fonction de la situation sanitaire en vous envoyant des courriers dans vos boîtes aux lettres, distribution par l'école, mais aussi par le compte Facebook de la Mairie de SAILLAT SUR VIENNE et l'application Panneau Pocket.

Pour 2022, nous espérons proposer ces mêmes activités et voudrions même organiser une journée crêpes et jeux en Février, un barbecue pour la fête de l'école et une sortie au Futuroscope en Juillet.

Nous avons beaucoup d'idée et souhaitons vivement les partager avec vous.

La carte familiale est en vente à l'association, 3 Place de la Mairie et est à 27 € pour 2022. Elle est valable dans toutes les associations familiales.

Les relations avec nos différents partenaires : La Mairie, CAF, UDAF, CDOS sont toujours actuelles, pérennes et nous permettrons d'être toujours là pour 2022.

L'équipe reste à l'écoute de toutes nouvelles idées et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Vous pouvez nous contacter par mail :

famillesrurales.association@sfr.fr

LA RÉCUP
C'EST RIGOLO ET ÉCOLO !

SAMEDI MALIN LE 23.10.2021
DE 14H à 17H

Recycler c'est bien joué !
Donne vie à tes idées tout en recyclant !

ANNIMATIONS ET GOUTERS POUR LES ENFANTS - LES ADOS JUSQU'À 15 ANS
A SAILLAT SUR VIENNE - A LA SALLE MAURICE MORELLET

GRATUIT POUR LES ADHERENTS - 2 € PAR FAMILLE POUR LES NON ADHERENTS
Accueil dans le respect des règles sanitaires. Passe-Sanitaire pour les plus de 12 impératifs

Familles rurales
Vivre mieux !

HALLOWEEN

DIMANCHE 31 OCTOBRE 2021
SAILLAT SUR VIENNE

RENDEZ-VOUS A 16H00 SUR LE
PARKING DU CIMETIERE
AVEC VOTRE HORRIBLE DEGUISEMENT !

Défilé, chasse aux fantômes et aux bonbons !

OUVERTS A TOUS ! GRATUIT ! GOUTERS POUR LES PETITS ET LES GRANDS.

Atelier aromathérapie

Création de cosmétique

Contact et renseignements : 06 31 14 7979
Association Familles Rurales de Saillat sur Vienne

Lundi 8 novembre 2021
14h
Salle Maurice Maurellet
87 220 Saillat sur Vienne

entrée libre et gratuite

Familles rurales **ASSOCIATION DE SAILLAT-SUR-VIENNE** **sa** **santé famille retraite services** **Carsat** **Retraite & Santé au travail** **Familles rurales**

Familles rurales
Vivre mieux !

SORTIE PISCINE DE ST JUNIEN

TOUS LES MARDIS A 18H15 SUR LA PLACE DE LA SALLE DES FETES
« Les 2 Rivières »

RETOUR à domicile des parents entre 20H et 20h30
Pour les enfants de 4 à 12 ans

Sur inscription par sms : 06.77.94.12.63 ou par mail famillesrurales.association@sfr.fr

Nom et prénom de l'enfant : Age :
Nom et prénom des parents :
Portable :

Un message sms sera envoyé 48h à 72h avant pour demander si l'enfant peut venir. Une confirmation est demandée.

3€ / ENFANT ou carte d'entrée de la Communauté de Commune Pol.
1 à 2 Parents accompagnateurs possibles avec le passe sanitaire obligatoire.

A S TIR À L'ARC SAILLAT-SAINT-JUNIEN



Le Club de tir à l'arc Saillat/Saint-Junien vous souhaite une bonne année ainsi qu'une bonne santé. Que dire de cette année passée sous le signe du coronavirus qui a mis beaucoup de clubs en difficulté (et cela continue...) les gens sont devenus extrêmement frileux pour retrouver le chemin des terrains et des salles de sport mais la vie continue. Pour ce qui concerne notre club nous avons pu organiser notre concours officiel (comptant pour le championnat d'Europe) le dimanche 20 Juin 2021 qui a réuni une soixantaine de tireurs. Nous avons participé aux quelques concours qui n'ont pas été annulés. La Saison 2020/2021 s'est achevée par le Parcours France FFTL organisé par les archers du Périgord vert à Saint-Saud Lacoussière en Dordogne. 8 archers ont ramené 7 médailles : 3 en Or : Mathé CORGNE, Gilbert DESPLANCHES et Jean-Marc CHABASSE, 2 en argent : Anaïs MAYADE et Patrice ECLAIRCY, 2 en Bronze : Sébastien MAYADE et Franck MOREL. Les Objectifs 2021/2022 pour le club sont : l'organisation de notre concours FFTA salle le dimanche 14 Novembre 2021 au



gymnase du Lycée Paul Eluard. L'organisation du concours 3D FFTL le dimanche 17 Avril 2022 (comptant pour le championnat d'Europe) qui se déroulera sur le site des étangs de Chaumeix. L'EBHC (Championnat d'Europe de Tir Chasse) se déroulera à Confolens (16) du 24 Juin au 02 Juillet 2022. Le Club participera à ce concours exceptionnel comme tireur ou comme bénévole.

Les archers remercient la municipalité de Saillat-Sur-Vienne pour son implication au sein du Club.

Maintenant un peu d'Histoire : Entre le premier arc fait de branches (préhistoire) et le dernier arc mécanique (arc à poulies) il y a l'arc droit : le long bow, cet arc est fabriqué dans du bois d'if ou de chêne rouge. Cet arc est une évolution de l'arc Gallois. Il s'agit d'un arc médiéval très puissant, d'environ 2 mètres de long, très utilisé par les Anglais, à la fois pour la chasse et la guerre. Son utilisation par l'armée anglaise naît de ses déconvenues lors des guerres en Pays de Galles et en Ecosse. Les Anglais décident alors d'y recou-

rir massivement, ce qui permet de vaincre les piquiers Gallois, puis Ecossais. Cette arme se révèle encore décisive pendant la plus grande partie de la guerre de Cent Ans (particulièrement pendant les batailles de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt). La corde est un élément noble tissé en chanvre et parfois en soie. Son coût compte pour la moitié du coût total d'un arc. Elle est cirée pour être prémunie contre la pluie. La fabrication des arcs, des flèches et des cordes était du ressort d'ouvriers spécialisés qui bénéficiaient de franchises fiscales et même de remises de dettes.



UNA

Mon aide à domicile c'est

1 PROFESSION ENFIN RECONNUE : 1 VRAI SERVICE

- Pôle UNA'Handi • Aide à la Personne
- Ménage, Repassage
- Accompagnement social • Aide aux Aidants
- Garde de jour et de nuit • Garde d'enfants
- Jardinage et petit bricolage

Sur le territoire de Saint-Junien, l'Ouest et le Nord-Ouest du département de la Haute-Vienne depuis plus de 55 ans

ATELIERS CONVIVIALITE SENIORS
Cultivez votre bien-être !

Vous avez plus de 60 ans et êtes retraités
UNA OUEST 87 vous propose

- Atelier Nouvelles Technologie (10 séances)
- Atelier Ludique (10 séances)
- Atelier Physique et Bien-être (10 séances)
- Ateliers Conduite (2 séances)

Possibilité d'organiser le transport des participants non autonomes.

UNA Ouest 87
10 Bd de la République - 87200 SAINT-JUNIEN
05 55 02 46 01 - www.unasaintjunien.fr - accueil@unaouest87.fr

L'ADIL 87 : Un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...
Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...
- **Subventions à la rénovation énergétique et au maintien à domicile les personnes âgées ou handicapées** : aides financières d'Action Logement, des Collectivités Locales, de l'ANAH, de la CAF, de la MSA, Certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ...

DES PERMANENCES ONT LIEU PRES DE CHEZ VOUS :

Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.



Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES
 Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

La FNATH 87

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence. Les collaborateurs juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent les adhérents et entreprennent avec eux les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, reconnue d'utilité publique depuis 2005, fête ses 100 ans cette année.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

3 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...).

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à contacter :

- Les bénévoles de la section FNATH 87 à SAINT JUNIEN
 Annick LAYLAVOIX, présidente de la section,
 au 06 80 11 44 02
 Jean-Claude LAMANT, trésorier de la section
 au 05 55 02 36 72

Lors des permanences juridiques en présence d'une juriste uniquement sur rendez-vous pris au 05 55 34 48 97,
 1 Place Auguste Roche :

-le 1er lundi de 13 h 30 à 16 h
 -le lundi suivant le jour de foire de 13 h 30 à 16 h
 -Le groupement départemental FNATH 87
 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h :
 6 Avenue du Président Sadi Carnot - 87350 PANAZOL
 05 55 34 48 97 - fnath.87@orange.fr

LA FNATH 87

UNE ASSOCIATION QUI
 REÇOIT, ÉCOUTE, CONSEILLE,
 ACCOMPAGNE ET DÉFEND SES
 ADHÉRENTS



**ASSOCIATION
 DES ACCIDENTÉS
 DE LA VIE
 de la HAUTE-VIENNE**



SECTION FNATH DE SAINT JUNIEN

Mlle Annick LAYLAVOIX

Présidente

4 Rue Diogène Bertrand

87200 SAINT JUNIEN

Tél. 06 80 11 44 02

www.fnath87.org

POL AVENIR

A Saint-Junien, « la pépinière et l'hôtel d'entreprises POL Avenir » est un lieu dédié à l'entreprenariat. Situé sur le territoire de la Communauté de Communes de la Porte Océane du Limousin, 3^{ème} bassin économique qui lui confère un fort pouvoir d'attractivité, POL Avenir est située à proximité de la RN141 entre Angoulême et Limoges, au centre d'une zone d'activités industrielles. POL Avenir est un hébergement professionnel, un lieu idéal pour créer et développer. Deux formules sont proposées aux chef(fe)s d'entreprise :

- 1. La formule pépinière pour les entreprises de - 3 ans d'activité.
- 2. La formule hôtel pour les entreprises de + 3 ans.

L'intérêt d'héberger son entreprise à POL Avenir. L'entreprise dispose de locaux - d'ateliers de 50 à 70 m² et de bureaux de 19 à 27 m², équipés, connectés au très haut débit, et loués à des prix attractifs évolutifs (gratuit les 6 premiers mois, 50% le second trimestre), sous bail précaire.

Des services mutualisés - accueil physique et téléphonique, gestion du courrier, des livraisons, des espaces partagés, un accompagnement personnalisé. De quoi gagner en efficacité et en crédibilité.

POL Avenir c'est aussi un écosystème stimulant. Un endroit sécurisant, convivial, totalement consacré à l'entreprenariat avec des rendez-vous thématiques animés par notre réseau de partenaires. Des échanges avec le tissu économique local, l'organisation de manifestations soutenues par le Club « le Carrefour des entrepreneurs ».

Pour intégrer à la pépinière ou l'hôtel d'entreprises POL Avenir, c'est simple. Il suffit de présenter son dossier de candidature devant le comité d'agrément pour validation. Une fois cette validation acquise, la convention de bail maximum signée l'entreprise peut alors prendre ses quartiers.

Pour nous contacter : 05 55 03 35 70
accueil@polavenir-stjunien.fr



POUR SE DIVERTIR

Problème N°1

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Auteur : Nicolas Rey - Logiciel utilisé : Croiser PRO V1.0

HORIZONTALEMENT :

1 - Magnifierais . 2 - Parfumasse . 3 - Peintre espagnol . Morceau de cercle . On le fait pour boire un coup . 4 - Fusil à répétition . Pareillement . 5 - Sur la gamme . Poisson d'eau douce . Pied . 6 - Déesse des eaux . Tressa . 7 - Inflammation des ganglions lymphatiques . Nationale . 8 - Déroute . Pas moi . 9 - Symbole en noir et blanc . Quartier général . 10 - Fit du bien . Petite bête préhistorique . 11 - Balai . Armes de poing . 12 - Brasse . Utilise .

VERTICALEMENT :

1 - Insémination artificielle . Chien . 2 - Fibre synthétique . Recueil . 3 - Vent . Pour partir à leur chasse il faut y croire . 4 - Comme de la pâte à modeler . Classification des huiles pour moteurs . 5 - Sur la gamme . Essence . 6 - Pizzeria . Vidé . 7 - Titre anglais . Ressemblas . 8 - Savoir . Grande jatte . 9 - Dieu égyptien . Pierre d'aigle . 10 - Apparence . Retire . 11 - De même grandeur . 12 - Manche . Partie . Connu .

1		9		6		3	7
5		2			8	9	6
8					7		
				3	2		1
7			6		4		8
9	3		7	8			
			8				3
	5	7	4			2	9
3	1			2		6	4

9				1		4		7
		2		4	9			
3	1	4	7		6			
5		9	4	6		8		2
8		1		3	2	9		4
			1		8	6	4	5
			2	9		7		
1		8		5				9



LA PAYSANE
Boulangerie - Magasin et distributeur
10 avenue de la Gare - 87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL. 05.55.49.43.83



CHRISTOPHE COIFFURE
3 avenue de la Gare - 87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL. 05.55.03.40.57



M. Arnaud Georges
MASSEUR KINESITHERAPEUTE
7 Route Croix du Maine
87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL : 05.55.03.45.39



MENUISERIE BARUCHE
M. DUTRIEUX Stéphane
2, rue de la Croix du Maine - 87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL. 05.55.03.07.66



SARL ROCHETTE Père et Fille
6, rue de la Gare - 87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL. 07.89.48.08.52



PHARMACIE BRISSAUD-SOURY
16, Rue Anatole France - 87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL. 05.55.03.40.30



MASSINOT ISABELLE NATHALIE
Vente en ligne et en magasin de Vêtements et
matériels d'occasion
Avenue de la Gare
87720 SAILLAT SUR VIENNE



TABESSE PATRICK
TERRASSEMENT ET TRAVAUX PUBLICS
Valette - 87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL. 05.55.03.47.00



LE CAFE D'ICI
Bar-Tabac
2 rue Jean Jaurès - 87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL. 05.55.03.41.94

C.R.T.N.

REMISE EN ÉTAT DE PROPRETÉ

- avant/après déménagement
- après désinsectisation
- après travaux
- intervention chez les particuliers
- après évènementiel (baptême-anniversaire-mariage)

TÉL. 06 72 98 67 52
cynthiaruton@hotmail.com



ERA AC IMMO
Avenue Nelson Mandela
Centre Commercial Hyper U
87200 Saint-Junien
05.44.24.89.80
acimmo@erafrance.com

NOS ENTREPRENEURS

La municipalité a le plaisir d'accueillir un nouvel artisan sur la commune **Matthieu GRANET** qui était déjà installé depuis 11 ans sur Saint-Junien à décider de déménager son entreprise sur notre commune dans le village de Chaumeix.

Il pourra vous accompagner dans vos projets de menuiseries et d'agencements.

Matthieu GRANET
MENUISERIE - AGENCEMENT
06 10 87 45 62
- Bois - pvc - Alu - Placoplâtre - Volet roulant
- Cuisine - Dressing - Agencement de magasins
et banques d'accueil - Agencement extérieur



TRAYNARD-BUISSON David

29 Route de Rochechouart
87720 SAILLAT SUR VIENNE
dtbmservices@gmail.com

Tel. 06 38 69 65 46

Partenaire SCHMITTER Hydraulik

ADK Services

TUYAUTERIE - CHAUDRONNERIE
CONFECTION DE FLEXIBLES
HYDRAULIQUES
en atelier et/ou sur site
avec camion atelier

07 85 72 06 33
90 rue Jean Jaurès 87720 SAILLAT-sur-VIENNE
adksaillat@adk-services.com



Saillat
SUR VIENNE